

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 11 avril 2012 à 9h30
« Parcours de vie, activité professionnelle et retraite »

Document N°IV-8
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Fiches thématiques

Temps de travail - Conditions de travail et pénibilité

Regards sur la parité – édition 2012 – INSEE

3.4 Temps de travail

En 2010, plus de quatre millions de salariés travaillent à temps partiel. C'est le cas de près d'une femme salariée sur trois (31 %). C'est beaucoup plus que les hommes, qui ne sont que 7 % à connaître ce régime de temps de travail. De fait, le travail à temps partiel est très majoritairement féminin : en 2010, 82 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Le temps de travail est donc une caractéristique qui différencie nettement emplois féminins et masculins. Par ailleurs, le temps partiel féminin est nettement plus fréquent parmi les professions moins qualifiées. Seules 17 % des femmes cadres sont à temps partiel en 2010, contre 37 % des employées (46 % pour les employées non qualifiées) et 30 % des ouvrières.

Ces différences entre hommes et femmes mais aussi entre catégories socioprofessionnelles sont anciennes : la part des femmes parmi les emplois à temps partiel varie entre 80 % et 85 % depuis le début des années 1980, sans qu'aucune tendance générale ne se dégage clairement. Entre 2003 et 2010, le temps partiel se raréfie chez les femmes cadres, alors qu'il devient plus prégnant chez les ouvrières et employées, surtout après 2008.

En 2010, plus d'un salarié en contrat à durée déterminée (CDD) sur trois (37 %) est à temps partiel. C'est deux fois plus que pour les salariés en contrat à durée indéterminée (17 %). Les intérimaires et les apprentis sont encore plus rarement à temps partiel (respectivement 12 % et 9 %). La proportion de temps partiel parmi les salariés en contrat à durée déterminée est plus élevée chez les femmes (45 %) que chez les hommes (26 %). L'écart est encore plus flagrant pour les contrats à

durée indéterminée, qui connaissent pourtant moins le temps partiel : 29 % des femmes en CDI sont à temps partiel, contre seulement 5 % des hommes en CDI. Une femme salariée sur quatre (25 %) occupe un emploi à temps partiel et à durée indéterminée (contre 4 % chez les hommes).

La répartition des hommes et des femmes à temps partiel selon leur temps de travail est proche : un salarié à temps partiel sur six a un horaire habituel de travail hebdomadaire de moins de 15 heures et environ un salarié sur trois un horaire habituel de plus de 30 heures. La moitié environ travaille entre 15 et 29 heures par semaine.

De nombreuses femmes employées à temps partiel désirent travailler plus. De fait, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à connaître des situations de **sous-emploi** : 9 % des femmes salariées déclarent vouloir travailler plus et être disponibles pour le faire. C'est trois fois plus que les hommes. Au total, 1,4 million de salariés sont en sous-emploi, aux deux-tiers des femmes. Ces situations de sous-emploi se rencontrent nettement plus souvent chez les employées et les ouvrières -très concernées par le travail à temps partiel- que chez les femmes occupant des positions de cadres ou les professions intermédiaires -moins concernées par le travail à temps partiel : près d'une femme ouvrière ou employée sur huit est en situation de sous-emploi. Et dans ces catégories, le sous-emploi est encore plus courant pour les salariées occupant les postes les moins qualifiés. Du côté des hommes, le sous-emploi concerne également en majorité les employés et les ouvriers, et parmi eux surtout les moins qualifiés. ■

Définitions

Sous-emploi : situation qui comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui travaillent à temps partiel, mais souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire (qu'elles soient activement en recherche d'un autre emploi ou non) et celles qui, quel que soit leur temps de travail, ont travaillé moins que d'habitude en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

Pour en savoir plus

- *Insee références* Emploi et salaires, édition 2011.
- « Six figures de l'emploi à temps partiel », *Premières informations premières synthèses* n° 39.4, Dares, septembre 2007.
- « Les professions entre 1999 et 2007 : plus de femmes pour des métiers plus qualifiés », *Insee Première* n° 1376, octobre 2011.

1. Population active occupée salariée selon le temps de travail et le type de contrat en 2010

	Femmes		Hommes		Ensemble		Part des femmes
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	en %
Ensemble	11 265	100,0	11 470	100,0	22 735	100,0	49,5
Temps partiel	3 478	30,9	764	6,7	4 242	18,7	82,0
Intérimaires	30	0,3	25	0,2	55	0,3	54,8
Apprentis	14	0,1	19	0,2	33	0,1	42,9
CDD	586	5,2	227	2,0	813	3,6	72,0
CDI	2 848	25,3	493	4,3	3 341	14,7	85,2
Temps complet	7 787	69,1	10 706	93,3	18 494	81,3	42,1
Intérimaires	115	1,0	297	2,6	412	1,8	28,0
Apprentis	105	0,9	212	1,8	318	1,4	33,2
CDD	726	6,4	652	5,7	1 378	6,0	52,7
CDI	6 841	60,7	9 545	83,2	16 386	72,1	41,7

Champ : France métropolitaine, population des ménages, salariés de 15 ans ou plus.

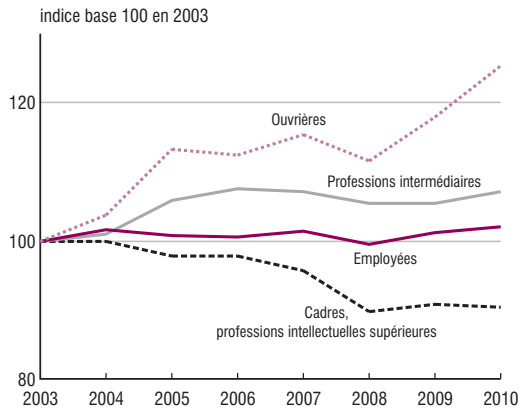
Lecture : parmi les actifs occupés salariés, 60,7 % des femmes et 83,2 % des hommes sont en CDI à temps complet.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2010.

2. Évolution de la part des femmes à temps partiel selon le groupe socioprofessionnel

Champ : France métropolitaine, population des ménages, femmes salariées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} trimestre 2003 au 4^e trimestre 2010.



3. Salariés en sous-emploi selon la catégorie socioprofessionnelle en 2010

	Effectifs en sous-emploi (en milliers)			Taux de sous-emploi dans l'emploi total (en %)		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble	1 013	367	1 381	9,0	3,2	6,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	35	38	74	2,3	1,6	1,9
Professions intermédiaires	144	64	208	4,8	2,2	3,5
Employés	702	83	786	12,4	4,8	10,6
Qualifiés	199	21	221	6,8	2,1	5,6
Non qualifiés	503	62	565	18,3	8,6	16,3
Ouvriers	132	182	313	12,7	4,1	5,7
Qualifiés	34	107	141	8,0	3,4	3,9
Non qualifiés	98	75	172	15,9	5,8	9,1

Champ : France métropolitaine, population des ménages, salariés de 15 ans ou plus.

Lecture : en moyenne en 2010, 313 000 ouvriers sont en situation de sous-emploi, soit 5,7 % de l'ensemble des ouvriers.

Note : à partir de 2008, la formulation de la question sur le souhait de travailler plus d'heures utilisée pour le calcul du sous-emploi, ainsi que la définition du sous-emploi, ont été modifiées pour se rapprocher du concept BIT.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2010.

3.5 Conditions de travail et pénibilité

En France métropolitaine, en 2010, une part importante des salariés de 15 ans ou plus a des horaires atypiques, c'est-à-dire en dehors des horaires traditionnels de bureau : 48 % travaillent habituellement ou occasionnellement le samedi, 28 % le dimanche, 33 % le soir (entre 20 h et minuit) et 16 % la nuit (entre minuit et 5 h du matin). Ces parts sont plus importantes chez les hommes que chez les femmes, même si la part des femmes ayant des horaires atypiques augmente légèrement : en 2010, 38 % des hommes salariés travaillent occasionnellement ou habituellement le soir, contre 27 % des femmes. Ces parts étaient de 38 % et 26 % en 2003. De même, en 2010, 21 % des hommes et 9 % des femmes travaillent au moins occasionnellement de nuit, contre 22 % et 8 % en 2003. Si les hommes ont plus souvent des horaires atypiques, c'est notamment parce qu'ils sont plus nombreux parmi les ouvriers et les cadres. De fait, les ouvriers ont plus souvent du travail habituel de nuit et les cadres du travail occasionnel le dimanche ou le soir.

Les hommes sont plus exposés aux conditions de travail pénibles que les femmes. Selon l'enquête Santé et itinéraire professionnel, c'est le cas pour quatre types de conditions de travail physiquement difficiles : travailler toujours ou souvent de nuit, avoir un travail toujours répétitif, avoir un travail toujours physiquement exigeant et être toujours en présence de produits nocifs. En 2007, pour chacune de ces quatre formes de pénibilité, les hommes de 50 à 59 ans en emploi et qui ont été en emploi pendant au moins dix ans y sont plus exposés que leurs homologues féminins. Au total, 37 % de ces hommes et 32 % de ces femmes sont exposés à au moins une

de ces quatre formes de pénibilité. Si les femmes ont des conditions de travail moins pénibles que les hommes, c'est en partie parce qu'elles sont moins présentes dans des secteurs d'activité comme l'industrie et la construction. L'écart hommes-femmes est encore plus net sur le risque d'avoir été exposé au cours de sa vie à au moins une de ces formes de pénibilité (13 points), sauf pour le travail répétitif : les femmes de 50 à 59 ans ayant travaillé au moins dix ans ont été un peu plus concernées sur l'ensemble de leur vie par cette forme de pénibilité que les hommes.

En 2007, parmi les salariés couverts par le régime général de la Sécurité sociale, on a compté 720 000 **accidents du travail** (AT), soit 24,3 pour un million d'heures travaillées. Ce chiffre est plus important pour les hommes que pour les femmes (29,7 contre 16,3). Il varie selon la catégorie socioprofessionnelle : les ouvriers ont un risque 15 fois plus élevé d'avoir un AT que les cadres et chefs d'entreprise. C'est seulement dans cette dernière catégorie que les femmes ont plus d'AT que les hommes (4,3 contre 2,7). Le risque d'AT s'estompe avec l'âge mais un AT à un âge élevé a plus de chances de laisser des séquelles. La différence entre hommes et femmes diminue également avec l'âge : l'écart est de plus de 35 points entre 15 et 19 ans contre seulement de 2 points chez les 60 ans ou plus.

Les femmes ont moins d'AT mais plus de maladies professionnelles que les hommes (16,5 contre 13,5 maladies professionnelles reconnues pour dix millions d'heures de travail en 2007). Elles souffrent principalement de troubles musculo-squelettiques alors que les hommes sont plus touchés par les cancers professionnels. ■

Définitions

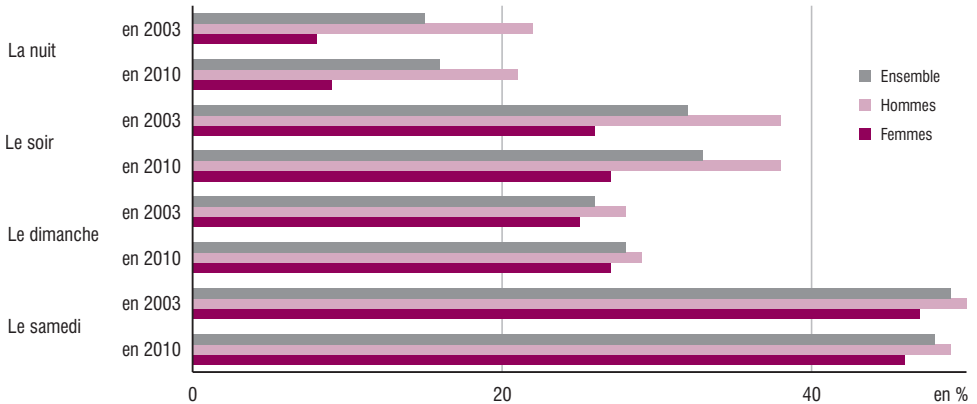
Accident du travail : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne travaillant à quelque titre que ce soit et en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnam-TS) et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

Pour en savoir plus

- *Insee Références*, Emploi et salaires, édition 2011.
- « L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en 2007 », *Dares Analyses* n° 56, septembre 2010.
- « L'exposition des salariés aux accidents du travail en 2007 », *Premières synthèses* n° 50.2, Dares, décembre 2009.
- « Conditions de travail pénibles au cours de la vie professionnelle, et état de santé après 50 ans », « L'état de santé de la population en France - Rapport 2011 », Drees, novembre 2011.

Conditions de travail et pénibilité 3.5

1. Part des salariés déclarant travailler le samedi, le dimanche, le soir ou la nuit en 2003 et 2010



Champ : France métropolitaine, population des ménages, salariés de 15 ans ou plus.

Lecture : en moyenne, en 2010, 46 % des femmes salariées de 15 ans ou plus ont déclaré travailler habituellement ou occasionnellement le samedi.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Exposition à des conditions de travail pénibles en 2007

en %

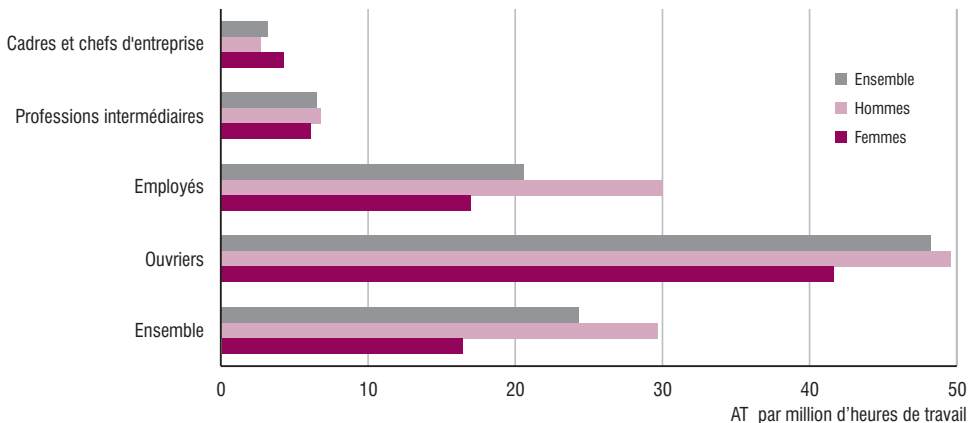
	Exposition en cours au moment de l'enquête (si en emploi)			Au moins une période d'exposition au cours de la vie		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Travail de nuit (<i>toujours ou souvent</i>)	3	9	6	11	29	20
Travail répétitif (<i>toujours</i>)	10	11	11	29	27	27
Travail physiquement exigeant (<i>toujours</i>)	23	26	24	34	46	40
Produits nocifs (<i>toujours</i>)	8	12	10	19	29	24
Au moins une des quatre formes de pénibilité	32	37	35	50	63	57

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 50 à 59 ans ayant eu un emploi pendant au moins dix ans.

Lecture : 6 % des personnes de 50 à 59 ans ayant eu un emploi au moins dix ans et qui ont un emploi au moment de l'enquête déclarent travailler souvent voire toujours de nuit.

Sources : Dares ; Drees ; Insee, enquête Santé et itinéraire professionnel 2007.

3. Taux de fréquence des accidents du travail par catégorie socioprofessionnelle en 2007



Champ : France, salariés du régime général de Sécurité sociale.

Lecture : en 2007, pour un million d'heures de travail, les hommes cadres ou chefs d'entreprise ont connu 2,7 accidents du travail.

Sources : Cnam-TS ; Insee, DADS ; calcul Dares.